



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2020-5-AG-R-50

***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Mme Huguette Picard***

---

*adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2020-5-AG tenue le 29 avril 2020*

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Mme Huguette Picard suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 11 février 2020 et la lettre présentant le dossier de candidature en date du 18 février 2020;

VU l'extrait du procès-verbal 2020-CA669-04.02.03-R7405 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 17 février 2020, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à Mme Huguette Picard;

Sur la proposition de Mme Sonya Guilbault,  
appuyée par M. Guy Laforest,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à Mme Huguette Picard, ergothérapeute, pionnière de cette profession au Québec et au Canada, pour souligner son cheminement professionnel, académique, administratif et politique marqué par l'exemplarité et l'engagement social ainsi qu'en reconnaissance de sa contribution significative au progrès de la société québécoise, son intérêt pour la défense des personnes vivant avec un handicap ou étant confrontées à une situation de vulnérabilité et de la promotion qu'elle a su faire des meilleures pratiques professionnelles dans divers domaines.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,

André G. Roy